



### **Postes nécessitant la connaissance d'une langue autre que le français**

Conformément à la l'article 20.1 de la *Charte de la langue française*, la Municipalité de Weedon publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice, le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels elle exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.

Poste pour lequel la connaissance spécifique d'une autre langue que le français :

Aucun

Poste pour lequel la connaissance spécifique d'une autre langue que le français est souhaitable :

Aucun

Donnée à Weedon le 16 février 2026

Josée Bolduc

Directrice générale et greffière-trésorière